

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 janvier 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 V. 334** Vœu relatif à la collecte pneumatique des déchets . Rattaché au projet de délibération 2013 DU 328.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'essor de la collecte pneumatique en Europe et en Ile-de-France ces dernières décennies, et l'intérêt de ce dispositif pour la préservation de l'environnement ;

Considérant la récente mise en œuvre par la Ville de Paris de la collecte pneumatique dans le nouvel éco-quartier de la ZAC Clichy-Batignolles et la possibilité d'en dresser un premier bilan dès que les logements seront occupés ;

Considérant les contraintes techniques et financières d'une telle installation dans les espaces publics et privés, en particulier dans les quartiers dont le patrimoine architectural est protégé ;

Considérant l'implication de la Ville dans le développement de nouvelles technologies et la nécessité d'en appréhender la faisabilité sur l'ensemble de la capitale ;

Vu le vœu relatif à la mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets dans le secteur sauvegardé du 7<sup>e</sup> arrondissement déposé par Rachida Dati, René François Bernard, Jean Philippe Hubin, Thierry Hodent et les élus du groupe UMPPA et UDI ;

Sur proposition de M. Mao Peninou, au nom de l'Exécutif municipal,

Emet le vœu que :

- Les services de la Ville analysent en continu le fonctionnement de la collecte pneumatique de l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

- La Ville de Paris engage, sur la base de cette analyse, une politique volontariste et ambitieuse de développement de la collecte pneumatique partout où cela est la fois techniquement possible et écologiquement pertinent.